

MÉMO TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL : DÉPLOIEMENT DU SYSTÈMES VIGIK+

Cas particulier d'une propriété unifamiliale (Villa) et libre accès
des services de secours et de sécurité

- **Adresse de l'opération** : 12 Boulevard Thermal, 63100 Clermont-Ferrand [cite: 1]
 - **Demandeur** : M. et Mme Michel BONNARD [cite: 1]
 - **Contacts SDIS 63** : Lieutenant VILACA / Olivier NEWINGER (Chef de service, Pôle Métier, Groupement Prévision/Opérations) [cite: 1]
-

1. Contexte, Rappel Réglementaire et Cadre Législatif

Le standard VIGIK (et la norme de gestion des services d'urgence associés, renforcée par le cadre législatif national type **loi Matras**) a été historiquement conçu pour sécuriser l'accès aux immeubles collectifs d'habitation et aux communes.

Dans la perspective d'une villa individuelle située à l'intérieur d'une propriété privée (absence de syndic professionnel ou de gestionnaire tiers, port autonome, esthétique soignée sur le portail de la clôture), le système répond à un besoin de haute sécurité résidentielle tout en s'adaptant aux contraintes techniques propres à l'habitat individuel.

2. Architecture Technique et Recommandations d'Installation

A. Platine de Rue Extérieure (Côté Muret ou Portail)

- **Combiné compact** : Intégrant une platine vidéophone / audio et un lecteur de badges compatible avec les technologies de contrôle d'accès.
- **Fonctions** : Permet à la fois l'usage quotidien par les occupants (via télécommandes, interphones, badges cryptés NFC/RFID, smartphones) et l'accès sécurisé pour les prestataires et services d'urgence municipaux et nationaux munis de pass officiels.

B. Boîtier de Gestion et de Commande (Intérieur)

- **Localisation** : Situé généralement dans le local technique ou le garage attenant, jouant le rôle de "cerveau" du système.
 - **Configuration (fortement recommandée)** : Adjonction d'un module 4G/GSM relié à la box internet locale pour un contrôle en temps réel depuis un terminal mobile (ajout/suppression de badges, création de codes d'accès temporaires, gestion des droits de mise en veille ou de verrouillage).
 - **Pilotage** : Commande de l'ouverture du portail (coulissant ou battant) via gâche, ventouse électromagnétique ou automatisme existant en utilisant un contact sec (relais).
 - **Sécurité électrique** : Pose obligatoire d'un dispositif d'alimentation secourue (type Transil ou onduleur de distance) directement raccordé sur la borne pour éliminer tout risque de coupure de courant en cas de sinistre ou d'intervention d'urgence.
-

3. Analyse de l'Environnement et Accès Sans Contrainte des Services d'Urgence (SAMU et Police)

A. Insertion Urbaine et Opérationnelle

- L'installation s'inscrit rigoureusement dans la morphologie urbaine du Boulevard Thermal à Clermont-Ferrand face aux risques d'intervention rapide.
- **Articulation avec le SDIS 63** : Les échanges menés avec le service de prévision (Olivier NEWINGER) confirment que l'adresse est parfaitement desservie et qu'il n'existe pas de spécificité particulière entravant l'action des secours [cite: 1]. Dès lors que l'équipement emploie la technologie **VIGIK+**, les équipes disposent des pass universels [cite: 1].

B. Accès Libre et Sans Contrainte pour le SAMU, la Police et les Sapeurs-Pompiers

- **Garantie d'intervention en cas d'absence** : Le choix de la technologie VIGIK+ garantit que **le SAMU, les services de police (nationale et municipale) ainsi que les sapeurs-pompiers pourront accéder à la propriété sans aucune contrainte ni délai**, même en l'absence des occupants au domicile.
- **Badges et Pass Universels** : Les services d'urgence et de sécurité publique détiennent des badges de service universels programmés pour déverrouiller instantanément les dispositifs VIGIK+.
- **Intégration systématique** : N'importe quel installateur qualifié réalisant la pose intégrera les profils et codes réservés aux services de secours et de santé de façon

normalisée [cite: 1], assurant ainsi une interopérabilité totale avec l'ensemble des acteurs de la chaîne des secours.

4. Modalités d'Exploitation et Préconisations Pratiques

- **Fluidité pour l'occupant** : Le système retenu garantit une autonomie totale des résidents sans manipulation lourde. Les applications mobiles ou plateformes Web de gestion permettent de paramétrer des plages horaires d'ouverture si nécessaire (ex : livraisons diurnes de 8h à 12h), tout en sanctuarisant les accès d'urgence 24h/24.
- **Installateurs Agréés** : N'importe quel installateur qualifié en domotique et contrôle d'accès peut réaliser la pose [cite: 1]. L'intégration des codes réservés aux services d'urgence s'effectue désormais de façon systématique par le prestataire [cite: 1].
- **Synthèse des recommandations** :
 - S'orienter vers une solution de type **VIGIK+** [cite: 1] pour garantir le libre accès permanent et sans contrainte du SAMU, de la police et des pompiers en cas d'absence.
 - Conserver le double système (télécommandes / interphone résidentiel) pour l'usage quotidien.
 - S'assurer auprès de l'installateur de la bonne prise en compte des pass multi-services (secours, santé, forces de l'ordre).